



## 25-11-246 Arrêté Municipal Temporaire

Réglementant le stationnement et la circulation – rue de la Taillée  
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par l'entreprise [Le Petit Elagueur, 85230 BOUIN](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation rue de la Taillée - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux d'élagages à compter du 06/01/2026

### ARRETE

**ARTICLE 1** *12 Rue de la Taillée, à compter du 06/01/2026 pour une durée de 10 jours.*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :  
Le stationnement sera INTERDIT au droit du chantier.  
La circulation sera ALTERNEE.  
La sécurité des piétons devra être assurée par un panneau « piétons emprunter le trottoir d'en face » installé aux abords du chantier.  
Toute dégradation du domaine public sera à la charge de l'entreprise pétitionnaire.

**ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

**ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,  
Le 21/11/2025

Le Maire Yves Blanchard

The image shows a handwritten signature of Yves Blanchard above an official circular blue seal. The seal contains the text 'Mairie de VILLENEUVE EN RETZ' around the perimeter and '44580' in the center.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz  
Le pétitionnaire  
Les Services Techniques  
La Police Municipale